

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES AIDES AU DEPART JPA 31 (avec les confédérés)

QUOTIENTS FAMILIAUX : 801 € à 1500 €

2024

CRITERES D'ATTRIBUTION :

- ☞ L'enfant doit avoir entre 3 et 17 ans, **être domicilié et scolarisé en Haute-Garonne** (joindre un **certificat de scolarité**)
- ☞ Le séjour d'accueil **est déclaré**, il dure au moins **4 nuits et 5 jours** (à partir d'**1 nuitée pour les 3-6 ans**).
- ☞ Le montant de l'aide ne pourra dépasser **10 jours sur une année, (pendant les vacances scolaires)** .
- ☞ Les familles participeront au financement du séjour avec **un montant minimum restant à charge par jour**.
- ☞ Le prix journée du séjour ne doit pas dépasser **100 €/ jour** (séjours hiver ski) et **80 €/ jour** (séjours printemps, été, automne).

LE MONTANT DE L'AIDE :

L'aide est fonction du QF (quotient familial). Nous n'attribuons pas d'aide financière au-delà d'un QF supérieur à **1500 €**. Nous attribuons des aides JPA à partir de 801 jusqu'à 1500 €.

Nota bene : Calcul du QF pour l'octroi d'une bourse JPA : (différent de celui de la CAF).

On se base sur la feuille d'impôt : Calcul : Revenu fiscal de référence / 12 / Nombre de parts

COMMENT FAIRE POUR RECEVOIR UNE BOURSE JPA ?

Les demandes sont à adresser à La JPA 31 – 4 cheminement Jean-François LESUEUR – 31100 TOULOUSE (par courrier postal) ou à : jpa31@jpa.asso.fr par e-mail.

L'instruction du dossier se déroule en 2 temps :

1- Avant le séjour, il faut nous fournir :

- un certificat de scolarité par enfant datée de l'année scolaire de la demande
- une attestation de revenus par famille ou une attestation de ressources CAF
- les fiches de renseignements « demande d'aide JPA » et « caractéristiques du séjour »

Les dossiers seront examinés en commission seulement si tous les éléments cités ont été reçus par JPA 31. Dans le cas où la réponse de la commission est positive, une notification d'attribution de bourse vous sera envoyée par e-mail. L'aide JPA est directement déduite du coût du séjour.

2- Après le séjour :

Vous devrez fournir pour chaque enfant, le justificatif organisateur comportant le nom du participant, le coût et la durée du séjour.

COMITE DEPARTEMENTAL DE JEUNESSE AU PLEIN AIR 31

4 cheminement Jean-François LESUEUR - 31100 Toulouse

Tél. : 05 67 22 83 34

Messagerie : jpa31@jpa.asso.fr

SIRET : 311 284 483 00048 - APE 9499Z

<http://www.jpa.asso.fr/>